

OCEAN

45 Avenue Cdt. PASSICOT
 Port de Socoa
 64 500 CIBOURE

Tél. Mobile : 06 16 36 11 76

Courriel :

techocean.socoa@gmail.com

CONTRAT DE FORMATION **EXTENSION HAUTURIERE DU PERMIS MER**

Entre l'établissement : "OCEAN"

agréé par la DDTM / DML des Pyrénées-Atlantique sous le n° 064022 ;
 représenté par la formatrice Agnès MISSEGUE : 06408ED0240 ;
 assuré par le cabinet AXA Belval, police n° 7099682804.

Et le (la) candidat(e),

Nom et prénom :

Tél. :

Nom du représentant légal (si mineur):

né(e) le : a :

Adresse :

code postal :

Ville :

Courriel :

[Il est conclu le contrat de formation à l'extension hauturière du permis mer :](#)

Conformément à la réglementation en vigueur (Division 240 décret du 28 09 2007)
 l'établissement s'engage :

A mettre en oeuvre toutes les compétences et moyens nécessaires afin que le candidat atteigne un niveau de connaissance et de savoir faire nécessaire pour la sécurité de sa pratique en tant que chef de bord et l'obtention de son examen .
 A délivrer 20 heures de cours théoriques en salle par un moniteur agréé.

Pour le tarif de 468€ ttc

Les séances de cours théorique programmées avec l'élève
 et annexées ci-dessous .

[La préparation à la théorie de l'extension Hauturière au permis mer :](#)

en 20 heures de cours (ex: 10 cours de 2h),

THEORIE	DATE	Heure
Cours 1		
Cours 2		
Cours 3		
Cours 4		
Cours 5		
Cours 6		
Cours 7		
Cours 8		
Cours 9		
Cours 10		
Cours 11		
Cours 12		

L' option e-learning complémentaire est proposée pour 20,50€ TTC de surcoût.

L' option coffret avec une carte Shom n°9999, un compas pointe sèche, une règle CRAS bi-couleur, un manuel de cours Vagnon et un livret de test est proposée pour 87,60€ TTC de surcoût.

Conditions générales :

Le candidat s'engage à accomplir les démarches administratives nécessaires auprès de la DDTM / DML 64, en vue de l'enregistrement de son dossier et de son inscription à l'examen.

Pour cela, le candidat devra fournir l'intégralité des documents suivants :

- ° 1 demande d'inscription à l'extention du permis plaisance hauturier
- ° 1 Timbre fiscal Permis bateau : Droit d'inscription de 38€
- ° 1 original de son permis plaisance côtière *
- ° 1 photographie d'identité conforme, en couleur, récente (voir le lien ci-dessous)

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quelle-photo-fournir-titre-identite-passeport-carte-identite

Le règlement de 468 € ttc, prix de la formation, est exigé à la date de signature du contrat.

L'établissement remet alors au candidat le matériel pédagogique choisi en option le cas échéant :

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | ° l'option e-learning cours hauturier pour 20,50€ TTC supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | ° l'option coffret matériels pour 87,60€ TTC supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | ° la facture acquittée |

Nb : Afin de faire enregistrer au plus tôt votre dossier : les documents envoyés par courrier doivent être au complet et expédiés à l'adresse suivante :

DDTM / Service Permis Plaisance, 19 Avenue de l'Adour 64600 Anglet

Les termes décrits au recto servent de base au contrat.

Annulation : L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours en cas de force majeure, notamment dans le cas où la sécurité ne pourrait être assurée. L'établissement proposera alors un report de séance en accord avec le candidat. Le candidat s'engage à prévenir au moins 24h à l'avance toute annulation de séance. Toute absence injustifiée lors de séance programmée ne permet pas sa récupération.

Résiliation : Ce contrat est conclu pour les séances et cours programmés en dates et heures co-fixés au verso. Il peut être prorogé en cas de report de séance et/ou échec à l'examen. Passé un délais de 8 mois à compter de la date de signature, ce contrat est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait d'agrément et/ou interdiction d'enseigner pour l'établissement par l'autorité préfectorale.

Supplément : Toute séance programmée supplémentaire au nombre d'heures prévues pour la formation de base sera facturée 25 € TTC / heure .

Fait à CIBOURE le :

La responsable du bateau-école :

Le candidat :

Le tuteur du candidat mineur :